

## PERROT DUVAL HOLDING S.A., Genève

### Convocation

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à

### l'Assemblée générale ordinaire

le jeudi 24 septembre 2020, à 11h00, à l'Etude Borel & Barbey, Place Jargonnant 2, à Genève.

### Ordre du jour:

#### 1. Approbation du rapport de gestion 2019/2020

Proposition: Approbation.

#### 2. Comptes 2019/2020, comptes du groupe, rapport de rémunération et rapports de l'organe de révision

Proposition: Approbation des comptes 2019/2020;  
Approbation des comptes du groupe 2019/2020.

#### 3. Répartition du bénéfice au bilan 2019/2020

Bénéfice reporté au 1 <sup>er</sup> mai 2019	CHF	8'884'132
Attribution à la réserve légale effectuée	CHF	- 1'191'743
Dividende distribué	CHF	- 2'017'380
Résultat de l'exercice	CHF	6'316'915
Proposition d'attribution à la réserve légale	CHF	0
Proposition de report à nouveau	CHF	11'991'924

#### 4. Décharge au Conseil d'administration

Proposition: Décharge.

#### 5. Elections

##### 5.1 Conseil d'administration et Président du Conseil d'administration

Proposition: Election nominative de MM. Nicolas Eichenberger, Frédéric Potelle et Luca Bozzo au Conseil d'administration et, dans un vote séparé, de M. Nicolas Eichenberger à la Présidence du Conseil d'administration pour une durée de fonction qui s'achève à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire

##### 5.2 Comité de Rémunération

Proposition: Election nominative de MM. Frédéric Potelle et Luca Bozzo au Comité de Rémunération

##### 5.3 Représentant indépendant

Proposition: Election de M. Pierre-Yves Cots, rue Ancienne 88, 1227 Carouge comme représentant indépendant pour une durée de fonction qui s'achève à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

#### **5.4 Election de l'organe de révision**

Proposition: Election de KPMG, Neuchâtel, comme organe de révision des comptes statutaires et consolidés pour l'exercice 2020/21.

### **6. Rémunérations**

#### **6.1 Conseil d'administration**

Proposition: Approbation du montant brut global maximal de CHF 100'000 pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2020 à l'Assemblée générale ordinaire 2021.

#### **6.2 Direction du Groupe**

Proposition: Approbation du montant brut global maximal de CHF 300'000 pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2020 à l'Assemblée générale ordinaire 2021.

### **7. Divers**

Le bilan et le compte de résultat pour l'exercice 2019/2020, le rapport de l'organe de révision et le rapport du Conseil d'administration sont, depuis le 27 août 2020, à la disposition des actionnaires au siège de la société (rue de Candolle 16, 1205 Genève), ainsi qu'à l'adresse internet [www.perrotduval.com](http://www.perrotduval.com).

Selon l'art. 11 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse du 20 novembre 2013 (ORAb), la représentation des actionnaires par un organe de la société ou par un dépositaire n'est plus autorisée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les actionnaires ont toutefois la possibilité de conférer leurs pouvoirs au représentant indépendant selon l'art. 8 ORAb, M. Pierre-Yves Cots, rue Ancienne 88, 1227 Carouge ([py.cots@cofida.ch](mailto:py.cots@cofida.ch)). La délégation des pouvoirs et les instructions de vote doivent être écrites; si le représentant ne reçoit aucune instruction ou s'il reçoit des instructions imprécises, il s'abstiendra (art. 10 al. 2 ORAb).

**Conformément à l'art. 27 de l'Ordonnance 3 du Conseil Fédéral suisse relative à la lutte contre le coronavirus (COVID-19) du 19 juin 2020, ainsi qu'aux nouvelles mesures de prévention contre le COVID-19 édictées le 17 août 2020 par le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, les actionnaires ne seront pas autorisés à assister en personne à l'assemblée et ne pourront exercer leurs droits de vote que par l'intermédiaire du représentant indépendant de la société.**

Pour exercer leurs droits de vote, Mesdames et Messieurs les actionnaires devront obtenir des cartes de vote soit auprès de l'UBS SA, soit auprès du représentant indépendant ([py.cots@cofida.ch](mailto:py.cots@cofida.ch)) jusqu'au 17 septembre 2020, puis exercer leurs droits de vote jusqu'au 22 septembre 2020. Les frais de délivrance de l'UBS SA et du représentant indépendant pour cette carte de vote sont pris en charge par Perrot Duval Holding SA.

Genève, le 3 septembre 2020

Le Conseil d'administration